

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission centrale de
réaffectation pour l'enseignement préscolaire et primaire libre
subventionné, ordinaire et spécial**

A.Gt 08-04-2002

M.B. 28-06-2002

modification :

A.Gt 21-11-02 (M.B. 10-02-03)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1er février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné tel qu'il a été modifié, notamment l'article 111;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécial, notamment l'article 17;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 avril 2002 fixant la composition et les règles de fonctionnement de la Commission centrale de réaffectation pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécial,

Arrête :

modifié par A.Gt 21-11-2002

Article 1^{er}. - Sont désignés membres de la chambre compétente pour l'enseignement libre confessionnel :

1° en tant que membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel :

- M. André-Marie Lambert;
- M. Jean-Pol Caillaux;
- Mme Ketty Nickels;
- M. Jean-François Delsarte;
- Mme Bénédicte Beauduin;
- M. Pierre Installe;
- Mme Jeanine Warichet;
- Mme Marie-Françoise Biron.

2° en tant que membres suppléants représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel :

- M. René Heughebart;
- M. Roger Ninclaus;
- M. José Lejeune;
- M. Jean Desert;
- M. Jacques Bodart;
- M. André Dachy;
- M. Jean-Claude Debaix;
- M. Christian Delory.

3° en tant que membre effectifs représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement libre confessionnel :

- M. Jean-Marc Namotte;



- M. Marc Payen;
- Mme Marie Lausberg;
- M. Michel Bastien
- M. José Lescroart;
- M. Jean-Marie Couturier;
- M. Jacques Morisot;
- M. Bernard De Commer.

4° en tant que membres suppléants représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement libre confessionnel :

- Mme Marianne Dermine;
- M. Freddy Limbourg;
- M. Régis Dohogne;
- Mme Isabelle Van Aerschot;
- M. Michel Verkest;
- M. Thierry Labrique;
- Mme Agnès Domange;
- Mme Anne-Marie Gauthier.

Article 2. - Sont désignés membres de la chambre compétente pour l'enseignement libre non confessionnel :

1° en tant que membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre non confessionnel :

- M. Raymond Vandeuken;
- Mme Christiane Brewaeys;
- M. Philippe, De Mol;
- M. Herbert Van Mieghem;
- Mme Marie-Jeanne Wauters;
- M. Jean-Pierre Leclef;
- M. Ghislain Maron;
- M. Marcelle Le Boucher.

2° en tant que membres suppléants représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre non confessionnel :

- M. Yves Dechevez;
- Mme Claire Desmarets;
- Mme Josyane Dhondt;
- Mme Béatrice Gizzi;
- Mme Christiane Malcorps;
- Mme Claire Houtmans;
- Mme Marie-Thérèse Lermignaux;
- M. Jean-Marie Capouillez.

3° en tant que membres effectifs représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement libre non confessionnel :

- M. Pascal Chardome;
- Mme Rita De Hollander;
- M. Robert Manchon;
- M. Luc Verton;
- M. José Lescroart;
- M. Régis Dohogne;
- M. Jacques Morisot;
- M. Bernard De Commer.

4° en tant que membres suppléants représentant les organisations



représentatives des membres du personnel de l'enseignement libre non confessionnel :

- M. Yves Herlemont;
- M. Jorge Rozada;
- Mme Christiane Cornet;
- M. Jean Beulen;
- M. Freddy Limbourg;
- M. Michel Bastien;
- Mme Agnès Domange;
- Mme Anne-Marie Gauthier.

Article 3. - M. Michel Weber, Administrateur général au Ministère de la Communauté française, est désigné en qualité de président de la Commission.

- Mme Odette Michot, Directrice au Ministère de la Communauté française, est désignée en qualité de présidente suppléante de la Commission.

Article 4. - M. Philippe Truye, attaché a.i. au Ministère de la Communauté française est désigné en qualité de secrétaire de la Commission.

Mme Dominique Fievez, 1^{re} Assistante au Ministère de la Communauté française, est désignée en qualité de secrétaire adjointe de la Commission.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

